

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 04 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 04 juillet à 10h05

Le Conseil Municipal s'est réuni salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Chantal GOUX-ROBIN, doyenne des membres du conseil puis sous la Présidence de Monsieur Sylvain GUIGNARD, une fois proclamé Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Jean-Claude HUSSON.

ÉTAIENT PRÉSENTS (27) :

M. Sylvain GUIGNARD, Mme Joëlle JEGAT, M. Didier TRONEL,
Mme Julie SEYWERT, M. Michel JOLLY, Mme Jennifer HENRY,
M. Stéphane DESCLOUDS, Mme Laure JOUFFROY, M. Zinaha RANDRIANARIVO,
Mme Clémence CHICHEPORTICHE, M. Daniel UCEDA, M. Thierry FARROUX,
Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK, Mme Chantal WENDLINGER,
M. Christophe TIERFOIN, Mme Alexie Morgane GUIGNARD,
Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN,
M. Arnaud BAGUENIER, Mme Chantal GOUX-ROBIN,
Mme Danielle ALEXIS FRANCOIS, M. Jean-Claude HUSSON,
Mme Joëlle GNEMMI, M. Jean-Louis BARAUT, Mme Véronique ERAPA,
M. Luc DUMAYE, Mme Hélène KLAR, M. Paul THIBAUD.

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (2) :

M. Eric VAN NESTE a donné pouvoir à M. Sylvain GUIGNARD
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à Mm Joëlle JEGAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Alexie Morgane GUIGNARD

👤 👤

Date de convocation : 30 juin 2020

Date d'affichage : 04 juillet 2020

👤 👤

Madame Chantal GOUX-ROBIN ouvre la séance et fait l'appel.

Madame Chantal GOUX-ROBIN donne lecture de l'ordre du jour.

👤 👤

DÉLIBÉRATIONS :**DCM 2020/026 – Affaires Générales : élection du Maire.**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à l'élection du Maire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 22 (vingt-deux)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue (la moitié des exprimés arrondi au supérieur) : 12 (douze)

M. Sylvain GUIGNARD a obtenu : 22 (vingt-deux) voix

Monsieur Sylvain GUIGNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a lu la charte de l'élu local.

DCM 2020/027 – Affaires Générales : Fixation du nombre d'adjoints au maire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Vu l'article L2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose la création de 7 postes d'adjoints,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

22 voix pour

7 conseillers ne prennent pas part au vote (M. Jean-Claude HUSSON, Mme Joëlle GNEMMI, M. Jean-Louis BARAUT, Mme Véronique ERAPA, M. Luc DUMAYE, Mme Hélène KLAR, M. Paul THIBAUD).

Décide la création de 7 postes d'adjoints, à l'unanimité,

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

DCM 2020/028 – Affaires Générales : élection des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22 (vingt-deux)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22 (vingt-deux)

Majorité absolue : 12 (douze)

– la liste « Démocratie et Intérêt Local » a obtenu : 22 (vingt-deux) voix

La liste Démocratie et Intérêt Local, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Mme Joëlle JEGAT	1 ^{er} adjoint
M. Didier TRONEL	2 ^{ème} adjoint
Mme Julie SEYWERT	3 ^{ème} adjoint
M. Michel JOLLY	4 ^{ème} adjoint
Mme Jennifer HENRY	5 ^{ème} adjoint
M. Stéphane DESCLOUDS	6 ^{ème} adjoint
M. Arnaud BAGUENIER	7 ^{ème} adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

***L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 10h40***


 le Maire
Sylvain GUIGNARD